

Présentation du Séminaire

Le séminaire d'été de Droit européen d'Urbino a été créé en 1959 à l'initiative commune de juristes italiens et français.

Il a pour objet de développer la connaissance du droit européen et de faciliter la rencontre de juristes venus principalement, mais non exclusivement, des pays de l'Union. Depuis son origine, il a contribué à former aux questions européennes, ou à les perfectionner, un grand nombre de fonctionnaires des Communautés européennes, de professeurs, de magistrats, d'avocats et de juristes d'entreprises qui, de surcroît, ont pu nouer entre eux d'utiles relations.

Le séminaire, qui réunit chaque année une cinquantaine d'auditeurs venus de nombreux pays, se tient au cours de la seconde quinzaine d'août à Urbino, haut lieu de la Renaissance Italienne et cité natale du peintre Raphaël.

L'Université d'Urbino, qui organise dans toutes les disciplines qu'elle enseigne une session d'été, accueille le séminaire au titre des sciences juridiques et met à sa disposition les salles d'études nécessaires. Les participants au séminaire ont en outre accès aux bibliothèques et, pour le logement et les repas, au Collège universitaire ou à des maisons d'étudiants. Il existe des possibilités de logement en ville, pour les participants qui le désirent.

Le programme comporte deux séries de cours d'une semaine chacun, portant sur des sujets de droit européen, international et comparé. Les cours sont donnés en français ou en italien (avec traduction résumée dans l'autre langue) par des professeurs d'Université, des fonctionnaires européens ou des praticiens en majorité italiens et français, mais également en provenance d'autres pays de la Communauté.

L'assistance au séminaire donne lieu à la délivrance d'un certificat du Centre d'Etudes juridiques européennes d'Urbino, attestant la participation à la session. Un contrôle des connaissances est organisé, pouvant conduire à l'attribution d'un diplôme. Celui-ci n'est délivré qu'après la participation à deux sessions, consécutives ou non. Sont admis à subir le contrôle les auditeurs titulaires d'un diplôme universitaire comprenant des études de droit international, européen et comparé, ou poursuivant leurs études en vue d'un tel diplôme et sous réserve d'en être titulaire lors de la seconde session à laquelle ils participent.

La remise des certificats et des diplômes a lieu chaque année à Paris au printemps, lors d'une réunion organisée par le Centre à l'Institut Culturel Italien.

Les frais de participation au séminaire peuvent être pris en charge au titre de la **formation professionnelle**.

SESSION DE 2008 PROGRAMME

Cours magistraux :

Histoire du droit international privé

Prof. B. ANCEL, Univ. Panthéon-Assas Paris II

Droit pénal européen

Prof. A. BONDI Univ. Urbino « Carlo Bo »

Droit international privé et globalisation économique

Prof. H. MUIR-WATT

Univ. Panthéon-Sorbonne Paris I

Droit de l'Arbitrage

Prof. J. C. FERNANDEZ ROZAS, Univ. Complutense Madrid

Le droit à l'information et à la vie privée en droit communautaire

Prof. J. SMITH, Univ. Bremen

Conférences de prestige :

Les clauses de choix de for

Prof. B. AUDIT, Univ. Panthéon-Assas Paris II

L'opéra "Motezuma" de Antonio Vivaldi devant les juridictions allemandes

Prof. E. JAYME, Univ. Heidelberg

L'évolution du droit processuel civil européen

Prof. L. MARI, Univ. Urbino « Carlo Bo »

L'enlèvement international des enfants

Prof. Y. NISHITANI

Chercheur invité Univ. Panthéon-Assas Paris II

Droit constitutionnel et droit international privé

Prof. M. RUI MOURA RAMOS, Univ. de Coimbra

Ateliers :

Le Règlement « Rome II »

Prof. T. BALLARINO, Univ. Padova et

I. PRETELLI, Univ. Urbino « Carlo Bo »

Histoire de la construction européenne

Prof. D. BODEN, Univ. Panthéon-Sorbonne Paris I

Le droit international privé des successions

Prof. Andrea BONOMI, Univ. Lausanne

Actualités du droit de la propriété intellectuelle

Prof. D. COHEN

Ecole Sciences Politiques de Paris

Tables rondes, Echanges de vue, Travaux dirigés

Le Règlement Rome I

Prof. M.-E. ANCEL, Univ. St-Maur, Paris XII

Terminologie juridique

Prof. S. LEBERTRE- Avocat-Conseil du Consulat général de France à Milan

Le code européen des obligations

Prof. C. LOMBRASSA, Foro di Milano

Le nouveau droit européen de la concurrence

Prof. D. PINA, Foro di Lisboa

FICHE D'INSCRIPTION

à retourner à:

**Madame Elisabeth Marchand,
6, Square Jasmin- Résidence Saint-Augustin
78150 Le Chesnay
(France)**

Nom (M., Mme, Mlle)

Prénom

Date et lieu de naissance

Nationalité

Résidence habituelle

Diplômes ou études en cours (préciser)

Profession

Logement choisi

Date

Signature

CONDITIONS

1° - Dates du séminaire : du 18 au 30 août 2008

2° - Lieu: Facoltà di giurisprudenza, via Matteotti 1, Urbino, Italie (tél.: 00 39 07 22 30 32 00).

3° - Frais de participation aux cours et règlement:

- Etudiants: 150 euros (sur envoi de la photocopie de la carte d'étudiant de l'année en cours).
- Personnes engagées dans la vie professionnelle: 300 euros

Le montant de l'inscription est à régler au moment où est renvoyée la fiche d'inscription ci-jointe, dûment complétée. Les chèques sont à libeller au nom de l'Association "Centre d'Etudes de Droit Européen d'Urbino" et à renvoyer à l'adresse indiquée ci-dessous (5°) pour la correspondance, avec l'indication du logement choisi.

4° - Logement:

a) Cité Universitaire (1 km de la Faculté), "Colle dei Cappuccini", 61029 Urbino:
Chambre individuelle avec salle d'eau et wc:23 Euros.

N.B.: Nous nous chargeons des réservations. Les prix indiqués ne sauraient nous engager: ils ne sont donnés qu'à titre indicatif car ils ne sont communiqués officiellement que début juillet.

b) A l'hotel ou chez l'habitant. Nous ne nous chargeons pas des réservations. S'adresser directement à l'Azienda di soggiorno e turismo, Piazza Rinascimento 1, Urbino (Italie). Tél.: (0722) 26 13.

5° Correspondance et inscriptions exclusivement auprès de:

Mme Elisabeth Marchand, 6, Square Jasmine-Résidence Saint augustin 78150 Le Chesnay tél.et fax 01 39 63 33 83 ; portable : 06 86 89 80 89

elisabethmarchand78@laposte.net

N'adresser aucune correspondance en Italie d'où elle serait réexpédiée en France.



Cinquantième édition du Séminaire de droit européen d'Urbino

18-30 Août 2008



**Centro Studi Giuridici Europei
Università degli Studi di Urbino "Carlo Bo"
Facoltà di Giurisprudenza**

www.uniurb.it/seminaire